



MAJUSCULES no 8, novembre 95

Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. 021/617'65'59

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Chers Collègues,

Deux sujets très différents pour ce bulletin *Majuscules*: d'une part, nous pouvons enfin vous renseigner sur les tarifs de notre contrat collectif d'assurance maladie avec l'Helvetia. Comme prévu, les hausses seront terribles pour les revenus modestes. Cependant, malgré la perte financière que subiront les membres de notre association avec l'entrée en vigueur de la LAMal, nous vous rappelons l'importance du travail de la SPV en matière pédagogique et syndicale. De plus, nos assurances RC matériel et de protection juridique professionnelle - dont les primes sont intégrées à la cotisation annuelle - subsistent, le Fonds de secours poursuivant ses aides individuelles. C'est dire que nous comptons sur votre fidélité.

D'autre part, *Orchidée* commence à produire ses effets concrets, y compris sur l'école: la hausse des effectifs, l'amputation de 36% des subsides TM-ACT-ACM, voire l'impossibilité de réaliser EVM, etc. La journée d'actions du 30 novembre, que lance la Coordination inter-associations (qui réunit pratiquement tous les salariés de l'Etat) doit donc bénéficier de votre engagement. D'ailleurs, de très nombreux directeurs sont avec vous, par le fait également que nous ne proposons aucune action qui «prenne les enfants en otage».

La situation est simple: soit nous arrivons à convaincre l'opinion publique de la légitimité de notre résistance, soit nous devons nous attendre à:

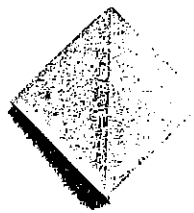
- une baisse des prestations,
 - une recrudescence du chômage des jeunes,
 - un surcroît de pénibilité dans notre travail,
- sans oublier le fait que nous devons nous imposer comme véritable interlocuteur du Conseil d'Etat pour des négociations dignes de ce nom.

Rien n'est jamais acquis, mais votre présence lors des dernières manifestations n'a pas laissé de marbrer les autorités. Alors, même si les premières mesures *Orchidée* du Budget 1996 ne sont pas dramatiques, sachez que le pire est à venir... si l'on ne s'y oppose pas à nouveau! Ensemble, préparez cette journée au sein de votre école, merci!

J.A.B. 1000 LAUSANNE 19

Retour: SPV, cp 127, 1000 Lausanne 19, paraît 4 x l'an

Modèle de base pour la confection de l'orchidée



1. Prendre une feuille carrée, la plier quatre fois suivant les pointillés.



2. La replier diagonalement, côté blanc à l'intérieur.



3. Redresser la partie droite de la feuille en équerre...



4. ... l'ouvrir et...



5. ... aplatir sur le corps de la figure.



6. Replier l'aile gauche...



7. ... vers la droite.



8. Recommencer les étapes 3 à 7 avec la partie gauche de la feuille.



9. Voici le modèle VI.

Collectivité SPV/Helvetia

L'opposition que nous avons manifestée lors de la votation fédérale relative à la nouvelle loi sur l'assurance maladie se trouve malheureusement confirmée ! La «grande solidarité des assurés» n'était qu'un leurre qui ne résiste pas à l'examen des diverses primes de base cantonales : ceux qui payaient peu resteront privilégiés... et ceux qui cotisaient déjà beaucoup seront encore plus chargés. Voici tous les renseignements qui pourront vous être utiles pour une approche comparative des primes et prestations des différentes caisses pratiquant dans le canton, en n'oubliant pas que, d'ici deux ans environ, toutes prélèveront les mêmes cotisations pour des prestations de base identiques.

- 1) **Collectivité** : elle survivra et vous proposera toujours ses services en 1996; ses seuls avantages, par rapport aux assurés individuels, seront des réductions sur les cotisations des compléments TOP/SANA/HOSPITAL ECO (prière de vous référer aux brochures récemment reçues).
- 2) **Primes** : les tableaux qui suivent les présentent en comparaison absolue avec ceux de 1995, c'est-à-dire le risque accident inclus, la complémentaire BASIS TOP devenue TOP SANA et l'extension de l'hospitalisation dans toute la Suisse, indispensable.
- 3) **Franchises** : comme le montrent les tableaux des tarifs 1996, elles ont été légèrement modifiées (fr. 300.— au lieu de fr. 350.—, nouvelle possibilité de fr. 1'500.—) pour les adultes, de façon plus marquée pour les enfants et les adolescents.
Afin d'alléger la charge des cotisations, toutes les attestations d'assurances pour adultes comporteront au moins la franchise de fr. 300.—, décision unilatérale de la caisse qui peut être annulée par un simple avis (CP 233, 1000 Lausanne 9) de l'assuré qui désirerait maintenir celle de fr. 150.—.
- 4) **Charge maximale annuelle** : selon la loi actuelle, elle est de cinq fois la franchise choisie (franchise + participations de 10 % sur l'ambulatoire et la pharmacie). Dès le 1er janvier, elle ne sera plus que de fr. 600.— supérieure à la franchise choisie, soit :

franchise de	charge annuelle maximale
fr. 150.—	fr. 750.—
fr. 300.—	fr. 900.—
fr. 600.—	fr. 1'200.—
fr. 1'200.—	fr. 1'800.—
fr. 1'500.—	fr. 2'100.—

franchise de	charge annuelle maximale
fr. 0.—	fr. 300.— (10%)
fr. 150.—	fr. 400.—
fr. 300.—	fr. 550.—
fr. 375.—	fr. 625.—

avec une limite de participation globale de fr. 750.—/an pour plusieurs enfants à charge dans une famille. C'est heureux au moment où l'on va de plus mettre à contribution l'assuré en lui imposant une participation de 10 % sur l'hospitalisation stationnaire; les dix francs de contribution journalière ne seront cependant plus demandés qu'aux adultes (dès 19 ans révolus) sans charge de famille.

- 5) **Age** : la fidélité ne paie plus ! En effet, dès l'an prochain, c'est l'âge réel de l'assuré qui sera pris en compte pour fixer sa cotisation... qui évoluera avec lui.
- 6) **Accident** : la nouvelle loi autorise la séparation des risques maladie et accident; afin d'éviter de payer à double des primes pour l'accident, les personnes assurées LAA pourront transmettre à la caisse une attestation - reçue de leur employeur - qui les libérera, pour notre collectivité, d'un montant de fr. 13.50 par mois (dès 26 ans). Les assurés au bénéfice d'une couverture privée ou mi-privée la conserveront néanmoins par leur complément hospitalier (HOSPITAL COMFORT OU PLUS).
- 7) **Subventions cantonales** : la charge pour les familles devient lourde ! Vérifiez donc si vous entrez dans les subsidiaires, le Conseil d'Etat ayant déjà précisé les limites des revenus déterminants (tableau ci-contre) De plus, un montant de fr. 5'500.— est porté en diminution du revenu déterminant pour chaque enfant mineur, en apprentissage ou aux études, à charge complète.
- 8) **Démission** : comme tout change au 1er janvier prochain, il est admis que l'on puisse quitter la caisse pour cette date en écrivant encore en décembre; ... il faudra toutefois trouver chaussure à son pied d'ici là. Par contre, la LAMal autorisera dorénavant les départs uniquement pour le 30 juin et le 31 décembre, avec préavis écrit de trois mois au moins. Mais attention ! Le libre-passage n'est valable que pour les prestations de base (chambre commune en cas d'hospitalisation), les caisses ayant tout loisir de refuser des compléments pour privé ou mi-privé au vu d'un dossier médical lourd.
- 9) **Renseignements** : nous restons évidemment à votre disposition pour toute information souhaitée (021/617.65.59), générale ou personnelle.

III. Tarifs (l'âge actuel de l'assuré est déterminant)

Pour les personnes affiliées à la LAA, la suppression du risque accident diminue les montants indiqués, pour la prime de base, de fr. 13.50 dès 26 ans, de fr. 6.70 à fr. 4.— selon la franchise choisie pour les âges 21-25 ans.

A) Option 1 chambre commune (BASIS ECO + TOP + SANA + HOSPITAL ECO)

franchise	21/25 ans	26/30	31/35	36/40	41/45	46/50	51/55	56/60	61/65	66/70	>70 ans
fr. 150.—	151.20	290.50	291.60	292.10	292.50	296.30	299.30	301.50	304.60	311.70	316.—
fr. 300.—	137.70	275.50	276.60	277.10	277.50	281.30	284.30	286.50	289.60	296.70	301.—
fr. 600.—	124.20	255.50	256.60	257.10	262.50	261.30	264.30	266.50	269.60	276.70	281.—
fr. 1'200.—	104.—	210.50	211.60	212.10	212.50	216.30	219.30	221.50	224.60	231.70	236.—
fr. 1'500.—	97.20	190.50	191.60	192.10	192.50	196.30	199.30	201.50	204.60	211.70	216.—

B) Option 2 chambre mi-privée (BASIS ECO + TOP + SANA + HOSPITAL PLUS)

franchise	21/25 ans	26/30	31/35	36/40	41/45	46/50	51/55	56/60	61/65	66/70	>70 ans
fr. 150.—	213.40	386.40	387.40	387.80	388.10	410.50	411.90	413.70	439.30	443.—	448.50
fr. 300.—	199.90	371.40	372.40	372.80	373.10	395.50	396.90	398.70	424.30	428.—	433.50
fr. 600.—	186.40	351.40	352.40	352.80	353.10	375.50	376.90	378.70	404.30	408.—	413.50
fr. 1'200.—	166.20	306.40	307.40	307.80	308.10	330.50	331.90	333.70	359.30	363.—	368.50
fr. 1'500.—	159.40	286.40	287.40	287.80	288.10	310.50	311.90	313.70	339.30	343.—	348.50

C) Option 3 chambre privée (BASIS ECO + TOP + SANA + HOSPITAL COMFORT)

franchise	21/25 ans	26/30	31/35	36/40	41/45	46/50	51/55	56/60	61/65	66/70	>70 ans
fr. 150.—	289.15	437.60	438.60	439.—	439.30	475.30	476.70	478.50	522.50	526.20	531.70
fr. 300.—	275.65	422.60	423.60	424.—	424.30	460.30	461.70	463.50	507.50	511.20	516.70
fr. 600.—	262.15	402.60	403.60	404.—	404.30	440.30	441.70	443.50	487.50	491.20	496.70
fr. 1'200.—	241.95	357.60	358.60	359.—	359.30	395.30	396.70	398.50	442.50	446.20	451.70
fr. 1'500.—	235.15	337.60	338.60	339.—	339.30	375.30	376.70	378.50	422.50	426.20	431.70

Enfants et adolescents (y compris TOP + SANA et la couverture accident)

franchise	chambre commune			chambre mi-privée			chambre privée		
	0/15 ans	16/18	19/20	0/15 ans	16/18	19/20	0/15 ans	16/18	19/20
fr. 0.—	78.20	83.70	151.20	111.80	138.20	205.50	133.50	173.60	241.10
fr. 150.—	68.20	73.70	124.20	101.80	128.20	178.50	123.50	163.60	214.10
fr. 300.—	58.20	63.70	104.—	91.80	118.20	158.50	113.50	153.60	193.90
fr. 375.—	51.20	56.70	97.20	84.80	111.20	151.50	106.50	146.60	187.10

Tableau des subventions cantonales (c.f. point 7 ci-contre)

Limite du revenu		Part de l'assuré	
Personne seule	Couple	0-18 ans	19 ans et plus
fr. 21'000.—	fr. 31'500.—	fr. 50.—	fr. 160.—
fr. 19'800.—	fr. 29'700.—	fr. 40.—	fr. 130.—
fr. 18'600.—	fr. 27'900.—	fr. 30.—	fr. 105.—
fr. 17'400.—	fr. 26'100.—	fr. 20.—	fr. 75.—
fr. 16'200.—	fr. 24'300.—	fr. 10.—	fr. 50.—
fr. 15'000.—	fr. 22'500.—	—	fr. 20.—

Journée d'actions du 30 novembre, thème :

Si Orchidée passe, la société casque !

Entre 10 h et midi, choisissez selon votre sensibilité l'art de rompre avec le train-train et de marquer votre solidarité dans votre classe, comme le feront tous les salariés de l'Etat du canton !

Dictée: le retour de la pédagogie à grand-papa !

Placez un minimum de 30 élèves dans une salle... distribuez les feuilles (sans mention des noms d'élèves)... et dictez (sans moyen de référence, évidemment): les résultats ne seront probablement pas brillants; ce sera donc l'occasion de lancer le débat avec les députés... qui verront le temps qu'il faut pour les corrections.

Dessin: un crayon pour deux !

Avec un crayon gris pour deux, dessiner une fleur comme un rêve sans couleur, à l'image de ce qui attend l'école. (feuille A4)

Origami: entre création et dérision: confection d'une «Orchidée» en papier plié ! (pas facile à réaliser!)

Les députés seront fleuris par la Coordination inter-associations lors de la session... traitant du Budget 96 !

Dissertation-débat: avec de grands élèves, leçon de civisme anti-«pensée unique»

Penchez-vous sur la question: «Que signifie le mot rentabilité dans les secteurs de la police, de l'école et de la santé ?»

Chacun est invité à venir livrer son bouquet d'orchidées, ses dessins, ses dictées ou le fruit des dissert' à Lausanne, 18 heures 30, Place de la Riponne.

Enfin, en contre-point du fuchsia de la journée des femmes... portez le noir synonyme du deuil des prestations publiques et de l'emploi, arboriez le badge: "Si Orchidée passe, la société casque ! ... et venez défiler avec les «hommes-sandwichs» qui, l'après-midi, expliqueront à la population quels sont les effets réels d'Orchidée.

Dictée: UNE PLANTE CARNIVORE

Dans notre bon pays de Vaud croît une variété vraiment curieuse d'orchidée, une plante dont les feuilles portent à leur extrémité une épine capable de capturer et de digérer les économies qu'elle a attirées par ses couleurs et son parfum parisien. Les orchidées déploient d'innombrables ramifications. Dans l'atmosphère saturée de senteurs subtiles, leurs épines aussi voyantes que les corolles symétriques richement colorées, tendent leurs pièges aux milliers d'usagers vaudois. Quelques variétés d'orchidées disposent sournoisement leurs traquenards à même le sol, au niveau des débris, ce qui complique la vigilance de l'observateur scientifique. Les distingués édiles qui se sont laissés abuser par les traîtresses senteurs ne recueillent heureusement pas l'adhésion de tous les botanistes.

Fin pour les degrés 5-6-7

L'intérieur du calice de l'orchidée est bordé de nervures rigides dépassant largement l'épaisseur de la paroi et dans lequel s'ouvrent des glandes sécrétant le nectar sucré des promesses électorales. Alléchées par ce doux breuvage, les victimes s'introduisent dans la corolle pour pomper la saveur mielleuse et essayent de s'agripper à la paroi. Mais cette surface, couverte d'une matière cireuse, est si lisse et si glissante que, quelque grands efforts qu'elles fassent, elles finissent par retomber inertes sur un fond de pétales. Trop nombreuses et manquant de matériel, elles restent captives et, après quelques heures, sont absorbées tout entières par la plante carnivore... excepté pourtant les parties non assimilables: le cerveau, l'âme et l'espoir !

Pastiche de la dictée Grevisse:

"Le népenthès"

Fin pour les degrés 8-9

Mots à expliquer au tableau